

Belley, le 30 Septembre 2018

Chers parents,

Le conseil d'administration de l'APEL GSP de Belley a le plaisir de vous convier à son **Assemblée Générale extraordinaire** qui aura lieu le :

Mardi 15 octobre 2019 à 19h30
Au Collège LAMARTINE - salle de Grande Permanence

L'ordre du jour sera le suivant : **Modification des statuts**

Conformément aux dispositions de l'article 8-2 des statuts :

- L'ensemble des membres présents doit constituer le quart au moins des membres de l'association,
- L'association ne peut valablement délibérer qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette assemblée générale extraordinaire, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir (voir annexe). Chaque membre présent ne peut détenir plus de deux pouvoirs de représentation.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera à nouveau convoquée à la date du 5/11/19 et pourra délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Comptant sur votre présence,

Bien cordialement,

Votre présence sera un témoignage de soutien à l'investissement bénévole des parents d'élèves.
.....

Assemblée générale Extraordinaire de l'Apel de l'Institution LAMARTINE – **Pouvoir**

Je soussigné(e) -----

Donne pouvoir à -----

À l'effet de me représenter

À l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'APEL GSP de Belley, du 15 octobre 2019

Pour prendre part, en mon nom, à toutes délibérations et votes.

Fait à ----- le -----

SIGNATURE :

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **BON POUR POUVOIR** ».*

ATTENTION ! Chaque membre présent ne peut détenir plus de deux pouvoirs de représentations. Veuillez à obtenir l'accord préalable de la personne à qui vous comptez le donner.